economiesuisse

La politique en matière de marchés financiers est importante pour la Suisse

economiesuisse a pris connaissance du rapport sur la politique en matière de marchés financiers adopté par le Conseil fédéral. La place financière est un pilier majeur de notre économie, il faut en prendre soin. Les marchés financiers doivent être réglementés avec diligence en évitant les mesures excessives.
Lors de sa dernière séance de 2012, le Conseil fédéral a adopté une vue d'ensemble de la politique suisse en matière de marchés financiers. Il en ressort que divers objectifs sont poursuivis en la matière : renforcer la compétitivité, combattre plus fermement la criminalité financière et le placement d'actifs non fiscalisés, conclure des accords internationaux en matière d'imposition à la source avec d'autres États et introduire dans le droit suisse des règles d'assistance administrative et d'entraide judiciaire conformes aux normes internationales. Plusieurs séries de mesures concrètes sont censées optimiser la qualité, la stabilité et l'intégrité de la place financière suisse et son respect à l'échelle internationale.

Le Conseil fédéral reconnaît l'importance économique du secteur financier
economiesuisse a pris connaissance du rapport sur la politique en matière de marchés financiers adopté par le Conseil fédéral. Ce dernier commence, et c'est heureux, par reconnaître l'importance économique du secteur financier pour l'économie helvétique : composé, outre les banques, par les assurances, les promoteurs de fonds, la Bourse suisse et les caisses de pension, il a contribué à hauteur de 10,3 % au produit intérieur brut en 2011. De plus, il représente un peu plus de 6 % des emplois. Ces chiffres confirment l'importance de la place financière. Il s'agit d'en prendre soin.

Renoncer à des mesures exagérées

economiesuisse examinera le moment venu, dans une optique macroéconomique, les mesures proposées par le Conseil fédéral en ce qui concerne la compétitivité, la lutte contre les abus/les devoirs de diligence et les mesures d'accompagnement. Lors de l'élaboration des projets de loi concrets, il conviendra d'impliquer les acteurs concernés à un stade précoce et de renoncer à des mesures exagérées. Lors de la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), il faudra notamment veiller à ne pas porter atteinte à des principes fondamentaux du droit suisse de la société anonyme.